

POUR CONSTRUIRE

Mortier réfractaire

Haute température 1000°C

- ▮ Assemblage de barbecue, cheminée
- ▮ Jointoiement haute température
- ▮ Prêt à gâcher



GRIS



OUTILS	TEMPÉRATURE D'APPLICATION	TAUX DE GÂCHAGE	DURÉE DE VIE DU MÉLANGE	DÉLAI D'ATTENTE AVANT UTILISATION DU FOYER
	 + 30°C + 5°C	 variable selon le conditionnement	 environ 1 heure	 mini. 48 heures

DOMAINE D'EMPLOI : Assemblage et jointoiement d'éléments de maçonnerie en contact avec le feu (barbecue, cheminée, four....).

PRÉPARATION DU SUPPORT : Les supports et les éléments de maçonnerie doivent être stables, solides, propres (éliminer toutes parties dégradées ou peu cohésives ainsi que toutes substances pouvant nuire à l'adhérence, telles que graisses, huiles, poussières...). Les briques doivent être trempées dans l'eau puis égouttées avant leur mise en œuvre (il ne doit pas rester d'eau stagnante en surface au moment de l'application).

PRÉPARATION DE LA GÂCHÉE : Dans un récipient propre, verser 3 litres d'eau par sac de 25 kg ou 0,6 litre d'eau par sac de 5 kg. Verser progressivement le produit et mélanger, de préférence avec un malaxeur électrique à rotation lente, pendant 1 à 2 minutes. Racler les parois puis malaxer à nouveau pendant 2 à 3 minutes jusqu'à l'obtention d'un mortier homogène. **Mortier réfractaire** peut être utilisé pendant 1 heure environ à + 20°C. Ce délai est raccourci par temps froid.

APPLICATION :

- Appliquer **Mortier réfractaire** en épaisseur régulière et continue sur le support à l'aide d'une truelle.
- Battre les éléments à mettre en place pour assurer un meilleur transfert et éliminer les bavures.
- Lisser les joints à l'avancement.

CONSOMMATION : Réalisation de cloisons de briques réfractaires de 5 cm de haut et 10 cm de large : environ 20 kg par m².

PRÉCAUTION D'EMPLOI : La température d'application doit être comprise entre + 5°C et + 30°C. Ne pas appliquer sur un support gelé durant les 24 heures suivant l'application laisser sécher 48 heures avant la mise en chauffe.

STOCKAGE : 12 mois pour un sac de 5 kg et 25 kg, en emballage d'origine, à l'abri de l'humidité, à compter de la date de fabrication portée sur l'emballage. Produit conforme aux prescriptions du règlement (CE)N.1907/2006 (REACH, Annexe XVII, article 47. STOCKER À L'ABRI DE L'HUMIDITÉ.